



La Gazette

EDITION AVRIL 2025

BOUILLON des BOIS CABANES DE LA RÉSERVE



AGENDA AVRIL

JOYEUSES Pâques



- 9 avril : Chasse aux oeufs
- 13 avril : Sortie aux cerfs-volants
- 13 avril : Passage Paris-Roubaix
- 19 avril : Apéro Concert à 17h30
- 27 avril : Balade et repas champêtre
- 18 mai : Brocante dans le village

Caravane : 9h40 et la course : 11h25

L'ENFER DU NORD

PARIS ROUBAIX
122^e EDITION

DIMANCHE 13 AVRIL 2025

SAMEDI 12 AVRIL 2025
VILLAGE ANIMATION À PARTIR DE 10H
PRÉSENTATION DES COUPES DE SAN À 10H
COMPIEGNE
PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

DIMANCHE 13 AVRIL 2025
COMPIEGNE 11H10
PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
ARRIVÉE DE LA COURSE À 11H30
ROUBAIX 10H45
VELODROME ANDRÉ-PÉTRIEX



LA MAIRIE

Mail : secretariat-mairie@saintlegerauxbois.fr

Tel : 03.44.75.24.09

Horaires d'ouverture :

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

www.saintlegerauxbois.fr



LE MOT DU MAIRE :

Chers Saint-Giotaines et Saint-Giotains.

Nos forêts, véritables poumons verts entourant notre village, sont un trésor naturel à préserver et à apprécier.

De nombreux chemins de balades sillonnent nos bois.

En vous y baladant, vous pourrez contempler cette faune et cette flore qui renaît avec les beaux jours.

Pour découvrir certains lieux l'association "Saint Léger Loisirs" vous invite à apprécier notre patrimoine à l'occasion d'une balade suivie d'un repas le 27 avril.

Ce moment de partage sera l'occasion d'échanger sur la faune, la flore et la protection de notre environnement.

Venez nombreux profiter de cette escapade au coeur de la nature !

Sylvain BERTRAND



INAUGURATION DU COMMERCE



Les Amis de Léo de la forêt de Laigue vous propose

Dimanche 13 Avril 2025 Sortie aux Cerfs Volants

Ville de Berck-sur-Mer

Sortie libre

Tarif

25€ par personne

20€ adhérent et enfant de -12 ans inclus

Renseignements et inscriptions 06.02.29.59.41

Saint Léger aux Bois
Place de la Liberté
Départ : 7h30
Retour : 20h45

Ribécourt
Devant la gare SNCF
Départ : 7h45
Retour : 20h30

CARNAVAL



Saint-Léger-Loisirs

Organise la traditionnelle

Chasse aux œufs !!

15 h Place du Quenezil
Samedi 19 Avril 25
Pour tous les enfants
des familles de la
commune de - 12 ans

Un goûter vous sera offert.



INSCRIPTION À LA BROCANTE

Inscriptions à la maison des Associations Robert Delétang (situé à côté de l'église) aux permanences :
29 Avril 2025 de 18h30 à 19h30 ou le 06 mai 2025 de 18h30 à 19h30.
Renseignements au : **06.14.31.09.77 (Frédéric)**
OU saintlegerloisirs@gmail.com



STANHOME



Vous pouvez découvrir ou redécouvrir les produits de la marque Stanhome dans votre village. Efficace depuis 1931. N'hésitez pas à prendre contact avec : Stéphane Martin au 06.37.84.89.25



APÉROS-CONCERTS

Au programme : une soirée à 2€ et ouverte à tous, rythmée par de la belle musique, des artistes talentueux et des paniers apéritifs à déguster sur place. Inscriptions obligatoires.

À vos agendas

- Samedi 19 avril - 17h30 : Lucie Joy.
- Dimanche 18 mai - 15h : De la Barbe et du coton.
- Samedi 19 juillet - 17h30 : Ouroub'.
- Samedi 30 Août - 17h30 : Johann Riche Trio.
- Samedi 27 septembre - 15h : Rattlesnake Joe & whistlin kik.
- Samedi 18 octobre - 17h30 : Lauva.



VIVRE ENSEMBLE

Vu l'arrêté préfectoral portant la réglementation des bruits de voisinage du 15 novembre 1999. Tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, raboteuses, et autres ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :
de **8h à 12h** et de **13h30 à 19h30**.
Les samedis : de **9h à 12h** et de **15h à 19h**.
Les dimanches et jours fériés : de **10h à 12h**.



Saint-Léger-Loisirs
Marche
Et/ou
Repas convivial
DIMANCHE 27 AVRIL 2025

Rendez-vous 9h30
Place de l'église
Parcours 10km
Repas

Menu
Apéritif
Salade Composés
Viande BBQ
Dessert
1 Boisson
1 Café

Tarifs :
Repas avec ou sans marche:
15 euros
5 euros -12ans
Marche : GRATUITE

Inscriptions à la maison des Associations Robert DELETANG aux permanences du 10/04/2025 de 18h30 à 19h30 et le 19/04/2025 de 11h à 12h ou au 06.14.31.09.77

VIVRE ENSEMBLE.



Ces derniers temps, plusieurs réclamations sont remontées en mairie (à juste titres) concernant les déjections canines, que ce soit sur le domaine public, ou dans des espaces privés en bordure de trottoir. Cela paraît évident, mais il faut semble-t-il le rappeler : les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les crottes de leurs chiens, et de les mettre dans une poubelle. Ce ne sont ni les employés communaux, ni les conseillers municipaux qui sont censés le faire. Donc merci à celles et ceux qui promènent leur chien de se munir de sac plastique pour ramasser les déjections. A défaut, ils s'exposent à une amende. Petit rappel de la Loi : La loi sur les déjections canines Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe. Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent.

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux :



saint léger aux bois 60170



saintlegerauxbois60

